



Requête d'un ami :10 ans de presence sur le sol français

Par **marco68**, le **23/07/2011** à **22:01**

Bonjour,
Je suis Algérien de nationalité âgé de 37 ans, célibataire, sans aucun lien familial et je vis en France depuis plus de 10 ans sans interruption suis entrée régulièrement en France en 2000 avec Visa touristique et j'y suis à ce jour.
On me présentant à la préfecture de paris pour renseignement sur les conditions de régularisation d'algérien prouvant les 10 ans de présence sur le sol français, j'ai vite commencé a préparer mon dossier en rassemblant toutes les preuves et pièces officielles qui m'aideraient dans ma demande de régularisation.
A la fin (ou presque) je me suis aperçu que entre 2005 a 2011, j'ai assez de preuves fiables, mais entre 2000 a 2004 (a part mon passeport et le visa d'entrée + l'attestation de l'aide médical de 2000) j'ai très peu de preuves et on me dit qu'elle ne sont pas fiable ou elles n'ont pas la force d'une preuve officielles.
Et comment trouver d'autres preuves des années 2003 et 2004?
La préfecture a rendu une decision du refus sous prétexte que mes justificatifs ne sont pas a caracteres preuves et j'ai un mois de recours, sinon le quitte le territoire français, alors que j'y suis depuis 2000 a ce jour sans interruption.
Merci de m'aider ou de m'eclaircir pour sauver ma situation.
Cordialement,
Toufik